



# Le JASEUR

ÉDITION  
SPÉCIALE

## AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Simon :

1. Que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 16 novembre 2021, le Conseil a adopté les projets de règlement intitulés :
  - Premier projet de Règlement # 544-04-21 amendant le règlement # 544-19 intitulé règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant la gestion de la fonction commerciale ;
  - Premier projet de Règlement # 543-01-21 amendant le règlement # 543-19 intitulé plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant la gestion de la fonction commerciale ;
  - Premier projet de Règlement numéro 567-21 intitulé Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;
2. **Une assemblée publique de consultation** aura lieu le mardi 7 décembre 2021 à 19 h 45, à la salle des délibérations située au 49, rue du Couvent à Saint-Simon.
3. L'objet de cette assemblée est de :

### Recevoir les commentaires de la population concernant les modifications apportées :

- ⇒ Au règlement de zonage no. 544-19 de la municipalité de Saint-Simon, visant à apporter des précisions aux mesures relatives aux rives, à autoriser les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à effectuer la substitution d'un usage commercial ou industriel existant dans les zones à préfixe A et RU, ainsi qu'à remplacer et à ajouter certaines définitions ;
- ⇒ Au plan d'urbanisme no. 543-19 de la municipalité de Saint-Simon, afin de mettre à jour la projection des besoins commerciaux, de modifier l'affectation agricole pour retirer la référence de "superficie brute de plancher" et permettre la substitution d'un usage commercial ou industriel existant par règlement sur les PPCMOI dans cette même affectation.

### Recevoir les commentaires de la population concernant l'adoption :

- ⇒ Du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no. 567-21 de la municipalité de Saint-Simon, qui permettra la substitution d'un usage commercial ou industriel non agricole existant dans la zone agricole par un autre usage complémentaire à l'agriculture.
4. Ces projets peuvent être consultés au bureau municipal, situé au 49, rue du Couvent, aux heures normales d'ouverture, ou sur le site Internet de la municipalité de Saint-Simon.

**DONNÉ À SAINT-SIMON, CE 19 NOVEMBRE 2021**

**Johanne Gødin, DMA**

Directrice générale et greffière-trésorière

## RÉSUMÉ DES PROJETS DE RÈGLEMENTS

### Premier projet de Règlement # 544-04-21 amendant le règlement # 544-19 intitulé règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant la gestion de la fonction commerciale

#### Principaux éléments modifiés :

- Apporter des précisions aux mesures relatives aux rives ;
- Modifier les grilles de l'annexe B, afin d'autoriser les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à effectuer la substitution d'un usage commercial ou industriel existant dans les zones à préfixe A et RU;
- Remplacer et ajouter certaines définitions présentement à l'annexe A.

### Premier projet de Règlement # 543-01-21 amendant le règlement # 543-19 intitulé plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant la gestion de la fonction commerciale

#### Principaux éléments modifiés :

- Mettre à jour la projection des besoins commerciaux ;
- Mettre à jour les données portant sur les sites vacants et à requalifier ;
- Modifier les affectations agricole, industrielle et résidentielle/commerciale, afin de retirer la référence de "superficie brute de plancher" ;
- Modifier l'affectation agricole afin d'autoriser les commerces et les industries complémentaires à l'agriculture par substitution via le règlement sur les PPCMOI ;

### Premier projet de Règlement numéro 567-21 intitulé règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

#### Principal élément apporté par l'adoption du règlement :

- Permettre la substitution d'un usage commercial ou industriel non agricole existant dans la zone agricole par un autre usage complémentaire à l'agriculture qui n'apportera pas de contraintes supplémentaires sur le milieu environnant.

## **ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024**

Le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire qui portera exclusivement sur l'adoption du budget pour l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023 et 2024.

Cette séance extraordinaire se tiendra :

⇒ **MARDI 14 DÉCEMBRE 2021 À 19 H**

⇒ **À LA SALLE MUNICIPALE – 49, DU COUVENT – SAINT-SIMON**



Toutes les personnes intéressées sont invitées à assister à la présentation du budget.